



**FORUM POUR LA CONSCIENCE ET LE DEVELOPPEMENT**  
**FO.CO.DE.**

Association sans but lucratif agréée par l'ordonnance ministérielle n° 530/697 du 11/9/2002

---

**DECLARATION DU FOCODE SUR LES PROJETS DU NOUVEAU  
 DECOUPAGE TERRITORIAL DU BURUNDI**

Le FOCODE suit avec beaucoup d'intérêt les projets d'un nouveau découpage territorial que ne cesse d'annoncer le gouvernement du Burundi. En l'espace d'un mois en effet, les autorités burundaises ont annoncé deux réformes importantes : le regroupement des communes de la Mairie de Bujumbura voté le 27 août 2014 par l'Assemblée Nationale ainsi que la création de la Province de Rumonge annoncée dans le Conseil des Ministres du 08 octobre dernier. Le FOCODE, toujours soucieux de la promotion d'un débat public sur les principales questions intéressant la vie nationale, déclare ce qui suit :

1. Le FOCODE s'étonne qu'aucun débat public n'ait précédé ces grandes réformes administratives qui se préparent en catimini et qui ne sont annoncées à la population qu'à la fin du processus, c'est-à-dire au moment des discussions au Parlement. De telles réformes devraient être annoncées préalablement lors des grands messages du chef de l'Etat à la Nation et être suivies de consultations et débats à tous les niveaux avant leur traduction en projets de lois.
2. Le FOCODE s'inquiète d'un redécoupage territorial juste à la veille d'un processus électoral. En 2010, le parti au pouvoir avait été moins voté dans les provinces de Bujumbura-Marie, Bujumbura Rural, Bururi et Mwaro. Il est alors surprenant de constater que les deux réformes déjà annoncées ont ciblé la réduction du nombre de communes de la Marie de Bujumbura, de la Province de Bururi et de la Province de Bujumbura Rural.
3. Le FOCODE note une incohérence et une contradiction flagrante dans les deux réformes déjà annoncées : à Bujumbura on regroupe les communes, ailleurs on multiplie le nombre de provinces en créant celle de Rumonge. Il est difficilement justifiable qu'on envisage à la fois les regroupements et les multiplications !
4. Le FOCODE considère qu'on ne touche pas la vraie question du rôle de la commune dans le développement, en détachant Rumonge de la Province Bururi, juste pour lui attacher d'autres communes. Ce n'est pas ainsi que les populations de ces communes auront des solutions à leurs problèmes de pauvreté. Mieux aurait été de doter plus d'autonomie à la Commune Rumonge en lui dotant notamment du statut de municipalité à l'instar de la Mairie de Bujumbura.

5. Le FOCODE soutient l'idée de regrouper les communes pour les rendre économiquement viables et plus efficaces dans la réponse aux préoccupations de leurs populations. La réforme doit viser prioritairement la dotation à la commune des pouvoirs et d'une structure d'un véritable gouvernement local, de moyens financiers et humains à la hauteur de sa mission. Le FOCODE propose à cet effet qu'au moins 15% du budget national soit rétrocédé aux communes.
6. Le FOCODE propose une grande réflexion sur le rôle de la province, celle-ci étant ressentie dans la plupart des communes comme un poids et non un soutien. Les options ouvertes ici sont : soit la suppression pure et simple de la Province comme l'a fait l'Ouganda, soit la division du pays en quatre ou cinq grandes provinces comme l'a fait le Rwanda.
7. Le FOCODE recommande enfin :
  - Au gouvernement du Burundi de sursoir à ces réformes de redécoupage territorial, d'engager un grand débat national entre experts de la décentralisation, élus du peuple, administratifs et organisations citoyennes afin de définir une bonne politique de décentralisation répondant à l'exigence du développement.
  - A tous les leaders politiques de faire de l'avenir de la commune un enjeu des élections de 2015 : le renforcement et l'efficacité de la commune est un passage obligé vers le développement du monde rural.

Fait à Bujumbura le 15 octobre 2014

**Le Président du FOCODE**

**Pacifique NININHAZWE**